

NOTICE D'INFORMATION DE L'ÉVÉNEMENT « MONDIAL DES MÉTIERS 2026 »

1	OBJET DU TRAITEMENT DES DONNÉES	2
2	DONNÉES TRAITÉES	2
3	PERSONNES CONCERNÉES	3
4	DESTINATAIRES DES DONNÉES.....	3
5	DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES	3
6	SECURITE	3
7	VOS DROITS SUR LES DONNÉES VOUS CONCERNANT	3
8	GESTION DES COOKIES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'organisation du « Mondial des métiers 2026 » nécessite un traitement de données personnelles, sous la responsabilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

1 OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES

1.1 FINALITES

Le traitement des données a pour objet l'organisation du « Mondial des métiers 2026 ».

Il permet à la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- De gérer l'inscription des participants de l'événement,
- D'envoyer des invitations,
- D'envoyer des informations aux inscrits concernant l'événement auquel ils vont participer,
- De réaliser des statistiques.

1.2 BASE LEGALE

Article n° 6.1. (e) du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n° 2016/679).

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement.

*Article n° 6.1. (a) du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n° 2016/679).

Ce traitement est réalisé sur la base de votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment.

2 DONNEES TRAITEES

2.1 CATEGORIES DE DONNEES TRAITEES

Les données traitées peuvent être relatives aux catégories suivantes :

- Données d'identification,
- Données de navigation (Internet),
- Données de connexion.

2.2 SOURCE DES DONNEES

Les données sont transmises soit directement par les personnes s'inscrivant à l'évènement soit par leurs représentants.

2.3 CARACTERE OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNEES

Ce traitement prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires à l'organisation du « Mondial des métiers 2026 ».

En cas de non-fourniture des données à renseigner obligatoirement, la Région ne sera pas en mesure de traiter la demande d'inscription à l'événement.

2.4 PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Le traitement ne prévoit pas de [prise de décision automatisée](#).

3 PERSONNES CONCERNEES

Le traitement de données concerne :

- Les agents de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Les contacts au sein d'une entité juridique,
- Les partenaires,
- Les participants,

4 DESTINATAIRES DES DONNEES

4.1 CATEGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNEES

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- Les services concernés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Les partenaires autorisés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Les sous-traitants autorisés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4.2 TRANSFERTS DES DONNEES HORS UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

5 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données relatives à l'inscription et à la participation d'une personne concernée à cet événement ne sont pas conservées au-delà de 3 mois à compter de la date de l'événement.

Les données nécessaires à la communication des actualités de la Région autour du handicap sont conservées jusqu'à désinscription de la personne concernée.

À l'issue de cette conservation (liée au traitement), les données sont archivées, supprimées ou anonymisées (à des fins statistiques) dans la limite et les conditions prévues en matière de respect des obligations légales, en particulier celles issues du Code du Patrimoine.

6 SECURITE

Les mesures de sécurité mises en œuvre conformément à nos obligations portent notamment sur :

- Le transport, la communication et le stockage des données sécurisées,
- L'habilitation et l'exploitation des données,
- La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel,
- Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité et la résilience constante des systèmes et des services de traitement.

7 VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier et, sous certaines conditions, les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que de la possibilité de demander la portabilité de celles-ci.

7.1 EXERCER SES DROITS

Vous pouvez contacter l'interlocuteur indiqué ci-dessous :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction de la Santé, du Handicap et de l'Action Sociale
Service des formations sanitaires et sociales
101 cours Charlemagne CS20033
69269 Lyon Cedex 2
Par courriel : fss_unite-offre-de@auvergnerhonealpes.fr

7.2 COORDONNEES DU DPO

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données personnelles gérés par la Région, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données. Il pourra vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
A l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO)
101 cours Charlemagne CS20033
69269 Lyon Cedex 2
Par courriel : dpo@auvergnerhonealpes.fr

7.3 RECLAMATION (PLAINTÉ) AUPRES DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) en ligne à la CNIL ou par voie postale.